

## Les patrons clandestins

**L**E DÉBAT AUX CHAMBRES FÉDÉRALES SUR LE SORT DES RÉFUGIÉS ET DES CLANDESTINS N'A RIEN APPORTÉ. La conseillère fédérale Ruth Metzler a placé son topo, si convenu que chaque auditeur avant qu'il soit lu à la tribune en connaissait déjà la copie conforme: pas de porte grande ouverte, pas de prime à l'illégalité, octroi cas par cas de permis humanitaires selon des critères rigoureux, durée du séjour n'étant pas à elle seule déterminante. Le seul enjeu était la marge d'appréciation pouvant être laissée aux cantons. Le refus a été catégorique. Donner une plus grande compétence aux Chambres, ce serait, dans un pays de libre circulation, autoriser des politiques cantonales d'immigration. Inconcevable.

Et pourtant, c'est sur le terrain que se juge l'intégration qui justifie une mesure de régularisation. Quand les voisins, les collègues de travail, l'instituteur ou le syndic viennent apporter leur soutien, c'est que l'immigré a trouvé sa place naturelle. Ils ne sont pas seulement témoins, ils sont juges d'une acceptation sans rejet, mieux que le fonctionnaire qui travaille sur dossier. Et cette sensibilité peut varier d'un canton à l'autre pour des raisons qui tiennent à l'histoire et aux mœurs. Pourquoi ne pas le reconnaître quand elle joue en faveur de l'immigré?

En revanche la position des cantons est faible quand ils évoquent les nécessités de l'économie. Il est avéré que certains secteurs, hôtellerie, restauration, bâtiment, agriculture trouvent un appoint dans le travail

clandestin. Or l'Etat cantonal le tolère avec hypocrisie comme une politique du moindre mal: premièrement cela rendrait service aux patrons et deuxièmement aux clandestins qui, s'ils étaient repérés, risqueraient l'expulsion. Fermer les yeux, c'est faire deux heureux.

En réalité l'exploitation de travailleurs placés dans une situation telle qu'ils ne peuvent faire valoir leurs droits est inacceptable. C'est «l'armée de réserve» qui permet de faire pression sur les salaires et de maintenir en l'état des professions qui devraient être revalorisées et socialement reconsidérées. Mme Metzler ne veut pas donner de prime à l'illégalité, mais ne voit-elle pas que cette prime existe déjà, au profit de l'employeur? Son sens du droit est borgne.

L'assainissement du marché en collaboration avec les syndicats et les organisations patronales implique que les clandestins découverts ne soient pas sanctionnés par une expulsion, et aussi que les employeurs soient tenus de respecter les contrats collectifs et les charges sociales. La sous-enchère salariale est non seulement une forme de concurrence déloyale, mais elle crée un appel d'air à l'immigration en offrant du travail dévalorisé.

S'il y a des travailleurs clandestins, qui préoccupent Mme Metzler, c'est qu'il y a des patrons clandestins qui ne préoccupent pas Mme Metzler. Il faut régulariser et les uns et les autres, le mot régulariser n'ayant pas le même sens pour le patron et pour le travailleur clandestin. AG

### Sommaire

**Conjoncture:** Laisser passer les Fêtes (p. 2)

**Concurrence:** Les libraires alémaniques veulent légaliser les prix imposés (p. 3)

**BCV:** Le Conseil d'Etat a été mené en bateau (p. 4)

**Point de vue:** Le futur de l'immigration (p. 6)

**Plantes recombinantes:** Pourquoi tant de haine? (p. 7)

**Chronique d'Anne Rivier:** Noël aux Marmottes (p. 8)

# Laisser passer les Fêtes

**Malgré les perspectives économiques médiocres et une croissance zéro, les collectivités publiques surfent sur les contradictions. Avoir une vue d'ensemble est plus que jamais indispensable.**

**C**urieuse ambiance conjoncturelle en cette fin d'année 2001. L'économie intérieure flirte avec le taux de croissance zéro et les perspectives ne sont guère encourageantes à court terme, mais le climat de consommation reste bon et les ventes au détail augmentent en termes réels. Les annonces de licenciements collectifs se multiplient, mais les négociations sociales de cet automne se terminent plutôt bien pour les salariés. Le secteur du tourisme subit la crise du transport aérien, mais les réservations dans les stations de montagne laissent prévoir une saison d'hiver exceptionnellement bonne. Les primes de l'assurance maladie prennent une fois de plus l'ascenseur, mais les affiliés «compensent» les hausses subies en contribuant à l'augmentation de la consommation médicale. Les caisses de pension connaissent des rendements plombés par la chute des cours en bourse, mais seuls les insiders et les actuaires semblent s'en soucier. Les valeurs de la tant célébrée Nouvelle Economie ont plongé dans les profondeurs de la cote, mais tout le monde semble les avoir oubliées.

Les collectivités publiques n'en sont pas non plus à une contradiction près. Les exécutifs et les parlements travaillent

toujours à des projets de libéralisation dont le peuple a plusieurs fois expressément dit ne plus vouloir. Même le parti radical renonce à son programme de privatisations, en complet porte-à-faux avec son appui aux milliards de crédits en faveur de Swissair et aux millions de subsides à la promotion économique et touristique de la Suisse à l'étranger. Les Chambres fédérales mélangent tout et croient relancer l'économie en favorisant les investissements dans l'immobilier, quitte à renchérir les loyers, en récitant le refrain bien connu : quand le bâtiment va, tout va. Au reste, les grands projets de constructions et d'infrastructures publiques sont moins à l'ordre du jour, en dehors du secteur des transports, que les plans de désendettement, les réductions d'impôts, les freins aux dépenses et autres programmes d'économies, le tout en vue d'équilibres budgétaires en parfaite contradiction avec les enseignements de ce cher Keynes. Sauf bien sûr dans le canton de Vaud, qui ne dispose plus des moyens personnels et financiers pour formuler et poursuivre la moindre des politiques cohérentes.

C'est que, dans l'insaisissable conjoncture présente, personne ne semble prendre une vue d'ensemble des affaires, encore

moins en avoir la maîtrise générale. Ni la Confédération, ni la majorité politique réputée gouverner le pays, ni l'économie privée et ses managers soi-disant si avisés, lancés dans une incroyable partie de chaises musicales. Alors que les patrons s'éternisaient à la tête d'entreprises dont ils incarnaient la culture, les *chief executive officers* (les CEOs) actuels sont devenus interchangeables, à l'instar des entraîneurs sportifs, et font des séjours de plus en plus brefs au bel étage d'une société après l'autre, en changeant souvent de secteur d'activité en même temps que d'employeur. Une mobilité coûteuse à tous égards.

## Centre vital atteint

Si le désarroi semble général, c'est que les schémas habituels ne jouent plus. D'ordinaire, les crises en Suisse démarrent d'abord en Suisse romande et s'y prolongent davantage qu'Outre-Sarine. Ce qui permet de les minimiser jusqu'au moment où elles atteignent les bords de la Limmat et sont dès lors vivement combattues.

Cette fois, Swissair aidant, Zurich est directement, soudainement, durement touchée par les pertes d'emplois en chaîne. L'économie suisse est atteinte en son centre vital. Lequel, certes, a les ressources psychiques et matérielles voulues pour faire face à un tel coup dur, mais ne veut pas en subir seul les effets. Qu'il tient à partager avec le reste du pays. Ce dernier, de plus ou moins bonne grâce, passe à la caisse, par une forme imprévue de péréquation intercantonale et de solidarité fédérale.

## Conséquences

Reste à savoir si ce beau geste suffira à sauver la tête et donc l'ensemble. Pour l'heure, les offres d'emplois paraissant dans la presse continuent de diminuer, à Zurich comme à Lausanne (voir graphique). Et les nouveaux chômeurs qui retrouvent du travail ne retrouvent pas toujours les conditions antérieures. Mais de tout cela il faudra bien prendre conscience et reparler. De préférence après les Fêtes. *yj*

## Fabrique

Domaine Public fait une pause de deux semaines. Le numéro 1500 paraîtra le 11 janvier 2002.

D'ici là, nous vous remercions de votre fidélité et nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

*La rédaction de DP*

# Les libraires alémaniques veulent légaliser les prix imposés

En dépit de l'ordre de la Commission fédérale de la concurrence, les libraires alémaniques imposent toujours leurs prix. Ils voudraient entraîner leurs collègues romands dans la lutte.

La Loi fédérale sur les cartels est claire. Un accord qui fixe directement ou indirectement des prix est illicite. Les libraires alémaniques, qui ont institué au sein de la profession un système de prix imposés, violent la loi. La Commission de la concurrence leur a ordonné de démanteler leur cartel en 1999 déjà. Mais les libraires ne s'avouent pas battus. Ils affirment mener un combat juste et salutaire. Les grandes surfaces vendent les livres à succès à prix réduit. C'est un manque à gagner considérable pour les libraires traditionnels pratiquement réduits à ne vendre que des livres à faible diffusion, donc commercialement non rentables. La ruine des libraires serait la ruine de la culture. Les libraires alémaniques ont donc fait un premier recours contre la décision de 1999. Ils l'ont perdu mais conservent une petite chance devant le Tribunal fédéral. Ils peu-

vent enfin demander au Conseil fédéral une autorisation exceptionnelle, limitée dans le temps, pour "préserver des intérêts publics prépondérants". En l'occurrence, les intérêts prépondérants seraient la sauvegarde de la culture.

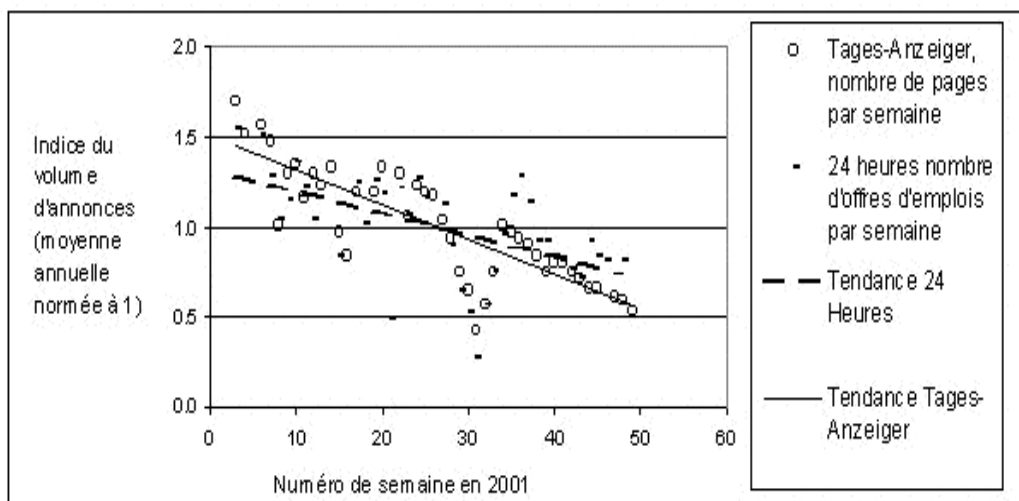
## Pas de «sonderfall» au rayon livres

L'épuisement de la procédure ne signifie pas la fin de la lutte. Les libraires veulent emprunter la voie politique. Ils ont d'ores et déjà convaincu une dizaine de députés fédéraux de déposer une initiative parlementaire. Une modification de la loi autoriserait expressément des prix imposés pour les livres. Il ne s'agirait pas d'une bizarrerie helvétique. Un tel système existe déjà en France et en Autriche. Il pourrait être introduit prochainement en Allemagne.

La Suisse romande et italienne ne connaissent pas les prix imposés dans le secteur du livre – où tous les libraires ne sont cependant pas morts. Les Latins sont donc restés jusqu'à maintenant en dehors de la controverse. Mais on ne saurait imaginer une loi fédérale qui ne réglerait que la vente des livres en allemand. Les libraires alémaniques veulent donc convaincre leurs collègues latins de mener un combat commun. D'ailleurs, le *Tages Anzeiger* nous apprend qu'un séminaire de deux jours réunira, en janvier prochain, les libraires des trois régions linguistiques du pays. Ils devraient facilement trouver un terrain d'entente pour la défense de leurs intérêts professionnels qu'ils identifient à l'intérêt de la culture.

Le combat des libraires, qui n'est pas gagné d'avance, aura le mérite d'ouvrir un intéressant débat politique. at

## Indice de récession, par les offres d'emploi



L'analyse des offres d'emploi parues dans la presse pourraient bel et bien indiquer un début de récession dans notre pays. Yvette Jaggi a noté scrupuleusement sur une année l'épaisseur des cahiers des offres d'emploi parues dans le *24 Heures* et le *TagesAnzeiger*. Le graphique ci-contre rassemble les données. Il est facile d'y remarquer la baisse du volume d'annonces. Bien que fluctuante, leur trajectoire dessine une diminution claire. *réd.*

# Le Conseil d'Etat a été mené en bateau

Il y a trois mois, tout allait pourtant bien. Gilbert Duchoud se félicitait de la bonne santé financière de la Banque cantonale vaudoise, trônait dans tous les journaux de la place distribuant conseils avisés et visions d'avenir, laissait entendre que, si le peuple acceptait la privatisation de l'institution, la banque cantonale s'enverrait vers d'autres cieux, plus rentables.

Trois mois plus tard et une votation populaire perdue, l'horizon est soudain bouché. La publication des résultats sur les neuf premiers mois est décevante. Et un audit, commandité à la banque par Arthur Andersen, s'inquiète de l'insuffisance des provisions, un «trou» estimé à 1,3 milliard. Et du coup, les belles déclarations de l'automne résonnent étrangement (voir ci-dessous). Manifestement, les dirigeants de la BCV étaient au courant des problèmes financiers de la banque mais n'en ont informé ni le Conseil d'Etat, pourtant actionnaire majoritaire et qui pensait faire une

belle affaire avec la vente de ses actions, ni le peuple au moment où celui-ci devait se prononcer sur l'avenir de «sa» banque.

## Un silence inadéquat

Mardi, à l'heure où nous bouclons ce numéro, le Conseil d'Etat vaudois a condamné ce silence «inadéquat», lui qui n'a été averti de la situation que le 12 novembre dernier. Un mécontentement d'autant plus justifié qu'aujourd'hui la BCV tente le coup de force et exige du Conseil d'Etat qu'il se lance dans une recapitalisation de la banque. Le coût de l'opération, environ 400 millions de francs, doit être accepté par le Grand Conseil. Le débat parlementaire promet d'être houleux. Et le Grand Conseil risque de refuser d'être ainsi mis devant le fait accompli.

Car il y a non seulement des maillons faibles à la BCV, mais des maillons manquants. Comment est-ce possible que les créances douteuses, héritées des années

quatre-vingt, censées disparaître progressivement, menacent soudain la pérennité de la banque?

De quelle nature sont-elles, immobilières, spéculatives, liées au marché fragile des nouvelles technologies?

Pourquoi d'autres solutions ne sont-elles pas envisagées, en dehors de la procédure de recapitalisation (on pourrait par exemple instaurer le même modèle que Genève, qui a mis sur pied un fonds de revalorisation des créances douteuses)?

Depuis quand la direction générale est-elle au courant des besoins en provisionnement de la BCV; quelle est sa part de responsabilité?

Sur tous ces points, Conseil d'Etat et Grand Conseil devront faire la lumière, en rappelant aux responsables de la BCV que s'ils ont été menés en bateau, ils ont toujours la possibilité d'en virer les capitaines. *gs*

## Banque cantonale vaudoise

### Erreurs, cachotteries ou illusions?

Les récentes révélations sur la situation de la Banque cantonale vaudoise donnent un éclairage nouveau, pas très net, sur les propos tenus avant et depuis la votation du 23 septembre dernier, qui a vu le peuple vaudois refuser le désengagement partiel de l'Etat dans «sa» banque. Quelques citations. *yj*

«L'Etat a défendu de tout temps l'autonomie opérationnelle [de la BCV], autonomie à laquelle la Commission fédérale des banques, organe de surveillance du système bancaire suisse, veille d'ailleurs de manière intransigeante».

Gilbert Duchoud, président de la Direction générale de la BCV, *24 Heures*, 14 juin 2001.

«Dans une conjoncture économique positive depuis deux ans, l'assainissement du portefeuille de crédits se révèle plus difficile que prévu. Les besoins de provisions se maintiennent à un niveau élevé et le total des créances non productives d'intérêts ne diminue que lentement».

Dépliant relatif aux Comptes consolidés de la BCV au 30 juin 2001.

«J'ai peur que l'on soit entré dans une période de statu quo

global. Le réveil risque d'être brutal. Mais qu'on s'entende bien, je parle là d'une échéance de dix ou vingt ans, pas des trois mois qui viennent».

Gilbert Duchoud, interviewé par Yelmarc Roulet, *Le Temps*, 25 septembre 2001.

«Un problème risque de se poser rapidement: sur les 50% publics de la BCV, 4% appartiennent à l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA), récemment devenu société anonyme de droit public. C'est trop de risques pour lui dans son portefeuille. Il pourrait vouloir se défaire de 2%, dont la reprise coûtera au canton

plusieurs dizaines de milliers de francs».

*Ibid.*

«Le montant des crédits non performants ne se réduit pas au rythme souhaité. Nous avons en effet utilisé, depuis 1996, plus d'un milliard de provisions sans diminution notable de son volume. Sur la base de ce constat, la Banque a décidé, en accord avec la Commission fédérale des banques, d'analyser sa méthode de provisionnement et d'effectuer à cet effet une étude (...) qui aboutira en fin d'année».

BCV, *Lettre à nos actionnaires*, novembre 2001.

# La Suisse romande à la traîne

**S'**il faut trouver un fossé entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, c'est dans l'avancement de la réforme administrative qu'il faut aller le chercher. Une vingtaine de cantons, la Confédération et plusieurs villes ont développé des expériences pilote. De ce côté de la Sarine, seul le Valais s'est lancé dans la « nouvelle gestion publique ».

Par le terme générique de « nouvelle gestion publique » (NGP), on entend un modèle de gestion centré sur des objectifs et le contrôle de leur réalisation. Ce modèle implique que les autorités définissent clairement ces objectifs et laissent à l'administration une autonomie suffisante, notamment en matière budgétaire, qui se concrétise par un contrat de prestations.

En Suisse romande, le thème de la réforme a rapidement pris une forte coloration idéologique, la gauche soupçonnant la NGP d'être le cheval de Troie du néolibéralisme, et les magistrats bourgeois craignant de perdre du pouvoir. Et le débat reste confiné au statut du personnel et à la défense du service public, sans que soient abordées les conditions nécessaires à l'efficacité de ce dernier. Plus pragmatiques, les collectivités publiques alémaniques ont élaboré pas à pas des solutions taillées sur me-

sure, en étroite collaboration avec les organisations du personnel.

Il est possible maintenant de tenter une première appréciation de ce mouvement de réforme. Jusqu'à présent, l'effort a porté presque exclusivement sur la définition des prestations et l'analyse de leurs coûts. S'il est utile qu'une collectivité connaisse précisément ce que produit son administration et à quels coûts, encore faut-il que ce produit contribue aux objectifs qu'elle s'est fixés. Pour ce faire, le parlement et le gouvernement sont appelés à mieux expliciter leurs intentions et à faire évaluer les effets de l'action publique. Car cette dernière ne trouve pas sa justification ultime dans une quantité donnée de prestations, mais dans les effets attendus par leur fourniture.

De la NGP, on attend à juste titre qu'elle contribue à une efficacité et à une efficacité accrues de l'administration. Mais l'administration n'est pas seule en cause. C'est d'abord au parlement et au gouvernement à fixer les lignes directrices de la politique, pour que les services ne fonctionnent pas en roue libre. Ce nouveau positionnement des autorités semble encore faire problème. Pourtant la transparence de la gestion administrative exige celle de l'action politique. jd

## Tour de Suisse

Lorsqu'ils n'avaient qu'à demander des ajustements de prix à Berne pour les obtenir, les agriculteurs pouvaient tranquillement cultiver leurs champs sans se soucier de l'écoulement de leurs produits. Cette longue période où régnait l'économie protégée d'après-guerre est maintenant terminée. Les agriculteurs sont contraints à de douloureuses réformes. Ils protestent à la Confédération, à la Migros et à la Coop. C'est la face visible de leur action. Mais ils tentent aussi de trouver des débouchés comme doivent le faire tous les producteurs. Le dernier numéro de *Agri* le journal professionnel de l'agriculture de Suisse romande relève deux initiatives des paysans valaisans pour séduire les clients consommateurs: la demande d'enregistrement d'une appellation d'origine contrôlée « AOC pain de seigle valaisan »; la demande d'une indication géographique protégée « IGP viande séchée du Valais ». La viande séchée des Grisons est faite en grande partie avec du bœuf argentin. Celle du Valais le sera avec les bêtes exclusivement valaisannes! at

\*\*\*

*El Periodica de Suiza*, mensuel de langue espagnole, paraît à Bienne depuis quelques mois. Le numéro de novembre signale sur une demi-page un prochain voyage en Espagne d'une équipe junior du Football-club Jorat-Mézières pour y disputer des matches. cfp

## Communauté Européenne

### Giscard à la barre, la Suisse au placard

**V**aléry Giscard d'Estaing, l'ancien président français, présidera la « Convention » chargée de dessiner l'architecture de la grande Europe élargie à vingt-cinq ou trente pays. En prenant cette décision, le sommet européen réuni le week-end passé à Laeken a marqué la volonté, malgré les difficultés, d'accueillir les anciens satellites de l'URSS dans la communauté des pays démocratiques.

Dans la logique actuelle, les quinze gouvernements des Etats membres, réunis en « Conférence intergouvernementale » ont la compétence de modifier les règles de base de l'Union européenne. La mise sur pied d'une Convention est une nouveauté. Elle entend donner une légitimité démocratique accrue aux décisions qui seront prises pour réformer les institutions européennes. Elle aura une assise

beaucoup plus large. Les quinze gouvernements y seront évidemment représentés, mais elle comprendra également seize représentants du Parlement européen et trente députés des Parlements nationaux. Et comme la nouvelle architecture concerne la future grande Europe, les pays candidats seront étroitement associés aux travaux de la Convention qui devrait déboucher sur une Constitution de type fédéraliste.

La Suisse, dont la candidature est gelée pour une période indéterminée, restera, une fois de plus, au placard pendant que l'ensemble de l'Europe, gouvernants et parlementaires, décideront de l'avenir du Continent. La Suisse attend que l'Europe soit parfaite à son goût pour y participer. Mais à l'extérieur, elle ne peut apporter le moindre grain de sel pour tenter d'influencer le menu. at

# Le futur de l'immigration

L'actualité législative est exemplaire de la situation des immigrés en Suisse. D'un côté, les tiraillements embarrassés de la Constituante Vaudoise sur le droit de vote des étrangers; de l'autre, la prudence raisonnable du Conseil national au sujet des « sans papiers ». La première laisse en suspens, à mi-chemin, l'institution avant-gardiste de véritables droits civils pour les étrangers. Le second, ménage le désarroi populaire en refusant une régularisation accordée globalement à tous les immigrés dépourvus d'un quelconque permis d'établissement.

Ces deux moments significatifs de la vie politique cantonale et fédérale trahissent une fois de plus l'ambivalence foncière de toute relation à l'immigré en Suisse ou ailleurs. Le souhait d'ouverture, la volonté d'accueil, l'appel de la différence se conjuguent avec la peur de l'autre, l'absence de compassion, le réflexe intolérant. Il est vrai que l'indifférence surtout entoure le sort souvent méconnu ou à peine soupçonné des immigrés.

Cependant la question qui se pose ici concerne la possibilité de dire quelque chose de l'immigration et des immigrés sans craindre de susciter le rejet xénophobe ou la complaisance bien pensante. Il s'agit de s'engager dans une voie surplombant l'utopie et la contrainte administrative, sans oublier le faisceau de sentiments et d'intérêts qui émaillent et caractérisent la vie sociale. En somme, entre la libre circulation de tout et de tous partout (dont la requête d'une régularisation globale des « sans papiers » est probablement un avatar) et le verrouillage des frontières et des échanges (la chasse aux abus et la politique du cas par cas semblent appartenir à cette famille), il est temps d'imaginer d'autres horizons pour l'immigration.

Il faut contester d'emblée la logique perverse des bonnes questions et des mauvaises réponses brandie à l'encontre des forces d'extrême-droite, populistes et nationalistes, un peu partout en Euro-

**L'immigration n'est pas exclusivement un problème à résoudre.**

**Elle est une donnée caractéristique de la condition humaine.**

**Elle mérite une autre vision susceptible de déboucher sur un contrat social.**

**Par Marco Danesi**

pe. La question de l'immigration ne se réduit pas à sa maîtrise policière et bureaucratique. C'est une vue étriquée et restrictive fondée sur la crainte de l'illégalité imposée par les mouvements hostiles à l'immigration (l'UDC en tête).

De la même façon, la justification tant démographique qu'économique de l'immigration mérite d'être critiquée. Suivant les fluctuations cycliques, elle débouche sur les besoins de main-d'œuvre, les affres de la dénatalité (le vieillissement de la population) ou les fatalités géographiques (l'espace vital). Les enjeux de l'immigration se résument ainsi à un mécanisme de régulation déshumanisée (voir les querelles portant sur le volume de permis saisonniers alloués chaque année aux secteurs agricoles ou de l'hôtellerie).

Les interrogations d'ordre culturel brassent à leur tour des représentations de l'immigré encore plus confuses, ambiguës et proches de la diabolisation ou de l'angélisme. Le métissage, la société multiculturelle, l'intégration et l'assimilation de la diversité, autant d'idées, concepts ou pratiques qui déclenchent l'enthousiasme inconditionnel, la défiance de bon ton (voir les positions du prési-

dent de la Ligue Vaudoise), l'opprobre scandalisé ou les initiatives féroces (la dernière en date fixant un seuil à 18%) contre la surpopulation étrangère (Überfremdung).

L'immigration souffre de l'asymétrie entre les prérogatives des Etats-nations et la condition subalterne de l'individu et des groupes sociaux. Elle amplifie même sa fonction sécuritaire vouée à la surveillance et au contrôle des personnes et de leur circulation. Sans compter les disparités de développement qui hiérarchisent les pays et condamnent les uns à la défense de leur richesse et les autres à la quête entêtée d'un bien être lointain. C'est l'idée selon laquelle la Suisse, ou l'Europe par extension, ne peuvent pas accueillir toute la misère du monde.

## **Un nouveau contrat social**

Pourtant, les immigrés pourraient être les porteurs d'espoirs, de projets (bons ou mauvais bien sûr). Des hommes et des femmes dignes, en droit de solliciter leur accès à un pays étranger sans être soumis à l'humiliation d'une fouille niant leur identité et leur passé. Au lieu d'une frontière indiquant immédiatement la séparation et le possible refoulement, les Etats choisis pourraient leur offrir un contrat social d'un type nouveau. Il établirait les règles, convenues et acceptées réciproquement, de leur séjour. Il dessinerait le chemin de leur intégration au-delà de la démagogie de l'enrichissement réciproque et en deçà de l'obsession légaliste (la Constituante Vaudoise a franchi un pas, petit certes mais décisif, dans ce sens). Il contribuerait à leur responsabilisation à l'opposé de l'infantilisation courante. C'est une vision qui réclame un changement radical de notre façon d'entendre l'immigration. Elle serait une donnée anthropologique. Et non un commerce indigne de passeurs et de désespérés, un rouage du système de production, un dommage regrettable d'un monde imparfait. ■

# Pourquoi tant de haine?

Le 12 février 1997, Alain Juppé décide de ne pas autoriser la mise en culture commerciale du maïs résistant à la pyrale de Novartis; il invoque les incertitudes quant à ses effets sur l'environnement. Estimant la décision du gouvernement en contradiction avec l'avis rendu par la CGB (Commission du génie biomoléculaire), son président Axel Kahn démissionne le lendemain.

Le 20 novembre 2001, Philippe Roch, directeur de l'Office fédéral de l'environnement, décide de ne pas autoriser l'Institut de biologie végétale de l'EPFZ de planter 8 m<sup>2</sup> de blé transgénique contenant une résistance au champignon de la « carie du blé ». Le lendemain, Ricardo Wittek, le président de la CSSB (Commission suisse de sécurité biologique) démissionne.

À défaut de révolutionner notre agriculture, les plantes transgéniques ont réussi à remettre en question notre système d'expertise: ces événements sont le signe d'une réappropriation par les sphères de l'exécutif de la question des OGM. L'expertise a fonctionné dans le cadre d'un modèle « technocratique » où la légitimité des décisions se nourrit de l'autorité des experts à distinguer le « vrai » du « faux ». La controverse publique actuelle est une critique de cette conception privilégiant le savoir scientifique au détriment de savoirs portant sur les décisions sociales et économiques; désormais les experts proposent et le politique dispose.

Dans *Le principe de précaution*, Viney et Kourilsky plaident pour découpler l'expertise: l'évaluation scientifique et technique des risques et l'analyse

socio-économique, deux dimensions complémentaires pour la décision finale. D'autre part, pour combler le déficit de démocratie, il faut formaliser les procédures d'évaluation: expliciter les règles de délibération, retranscrire l'ensemble des positions, les rendre publiques par le biais d'Internet.

Finalement, exiger davantage de formalisme dans les pratiques de validation des connaissances, et revoir les contraintes de temps, de moyens, de l'environnement administratif; le développement de « l'expertise collective » en est un bon exemple.

Ces réformes sont nécessaires. Mais que dit le peuple sur la recherche en plantes transgéniques? Un publiforum suisse (en juin 1999) et un panel de citoyens français (juin 1998) se sont exprimés. Les deux montrent un fort soutien de la re-

cherche publique dans le domaine, seule garante aux yeux des citoyens suisses et français d'une recherche indépendante des forces du marché et capable à terme de tenir compte des besoins du Tiers-Monde. Alors que le panel suisse recommandait un moratoire sur les plantages commerciaux des plantes recombinantes, il a expressément exclu du moratoire l'expérimentation scientifique.

Le risque zéro n'existe pas et personne ne peut affirmer que le transfert d'un gène, artificiel ou naturel, sera sans conséquence. C'est la meilleure raison pour soutenir la recherche en biotechnologies. Le développement de la recherche est la meilleure des précautions. *ge*

Source: Alexis Roy, *Les experts face au risque: le cas des plantes transgéniques*, Le Monde-PUF, 2001.

## Internet

### La toile sous surveillance

La France a voté le 31 octobre 2001 la loi sur la sécurité quotidienne, en y introduisant à la dernière minute sous forme d'amendements du gouvernement des dispositions concernant Internet. Elles imposent la conservation des données contenues dans les mails, pendant une période pouvant s'étendre jusqu'à un an.

En cas d'enquête judiciaire, cette mesure permet de surveiller qui écrit à qui et qui consulte quoi sur Internet. Au fond, c'est comme si toutes les conversations téléphoniques étaient enre-

gistrées pour être éventuellement mises à disposition de la justice. Les USA, dans la foulée du traumatisme des attaques sur New-York, ont également adopté des lois de ce type.

Une convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité a été adoptée le 8 novembre 2001. L'objectif est de mettre en place un mécanisme d'entraide entre Etats permettant la saisie de données informatiques stockées et d'informations relatives au trafic sur les réseaux, de la collecte, autrement dit l'interception et le « piratage » légal des in-

formations transmises via Internet. La Suisse a signé cette convention.

Nous n'allons pas crier au loup. Nous vivons dans des Etats de droit et une décision judiciaire est nécessaire pour aller fouiller dans les archives du net. Mais l'idée de la conservation des messages par les fournisseurs d'accès est équivalente à la violation du secret postal, un des principes de base des libertés démocratiques. Vigilance donc et souhait d'un peu plus de mordant sur ces questions de la part de la presse quotidienne! *jd*

#### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:  
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:  
Marco Danesi  
Gérard Escher (ge),  
André Gavillet (ag),  
Jacques Guyaz (jg),  
Yvette Jaggi (yj),  
Charles-F. Pochon (cfp),  
Albert Tille (at)  
Anne Rivier

Composition et maquette:  
Allegra Chapuis  
Géraldine Savary

Responsable administratif:  
Marco Danesi

Impression:  
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs  
Étudiants, apprentis: 60 francs  
@bonnement e-mail: 80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
E-mail: domaine.public@span.ch  
CCP: 10-15527-9  
[www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)

# Noël aux Marmottes

Par Anne Rivier

ELLE A OUBLIÉ POURQUOI ON L'AVAIT MISE AU HOME DES MARMOTTES À CETTE PÉRIODE-LÀ PRÉCISÉMENT. ELLE NE SAIT PLUS NON PLUS SI ON L'AVAIT AMENÉE DANS LA PEUGEOT GRIS ÉLÉPHANT. OU SI ON LUI AVAIT FAIT PRENDRE LE TRAIN JUSQU'À Aigle, puis le car postal. Elle a même oublié quel âge elle avait.

Ses parents pensent qu'elle avait neuf ou dix ans. Ils sont sûrs de l'avoir conduite là-haut après les célébrations familiales : jamais on n'aurait eu le cœur de la priver de ces veillées sacrées. D'ailleurs on avait arrangé ces vacances pour son bien. Sa santé était si fragile. Le Docteur Tanner les avait vivement encouragés. L'altitude, l'exercice en plein air la fortifieraient. Et la vie en communauté formerait son caractère.

Elle n'aimait pas le Docteur Tanner. Un faux jeton qui souriait en vous piquant le bout du doigt. Elle aurait voulu l'effacer de sa mémoire. Impossible. Celui-là, aujourd'hui encore, elle pourrait vous le peindre de pied en cap.

De son séjour, en revanche, elle n'a retenu que des détails. Fidèles, ils réapparaissent vers la Saint-Nicolas, avec l'odeur des marrons chauds et des pelures de mandarines pressées sur les flammes de l'Avent.

Son arrivée aux Marmottes, par exemple. En majesté sur le perron, voici Olga, préposée à l'accueil, une robuste tourière aux pommettes slaves. Le vestibule sent l'oignon et le bois ciré. Flottant dans la pénombre, la lueur cuivrée d'un vieux coquemar rempli d'immortelles.

Elle est seule. Elle n'existe plus, personne ici ne la connaît. On lui empoigne sa valise, on la pousse dans l'escalier. Long couloir tapissé de coco rouge. Numéros de laiton sur les portes. Chambre 17, deux lits bordés serrés, alignés sous leur couverture militaire. On lui ouvre une minuscule armoire, on la presse d'y caser ses affaires. On la surveille du coin de l'œil. Alors elle a honte de sa trousse de toilette rose, de ses bibeloteries, barrettes et colliers de perles en plastique.

Très vivace et d'une netteté redoutable, la scène du premier souper au réfectoire. Les assiettées de potage au gruau refroidi, cette peau gluante qui refuse de passer la glotte. Et puis, inquiétante, la certitude immédiate d'être foncièrement différente de la vingtaine de gamins surexcités qui l'entourent. Et ne la voient pas.

La cruauté de la première nuit. Abandonnée, pire que le jeune Rémi dans *Sans Famille*. Le sourire de sa sœur, la voix tonitruante de son père, où se sont-ils cachés ? Sa mère ne l'aime donc plus, c'est ça ? À ces questions, il n'y aura que le silence, ses larmes inutiles, le tapage feutré du cœur dans le matelas. Et cette énorme lune de montagne, précise comme une menace dans le cadre de la fenêtre.

Du premier matin, des instantanés uniquement. Le cacao fumant dans les bols, la pile de tartines sur laquelle il faut se précipiter. Les hurlements de victoire des plus rapides. L'affolante dé-

couverte de sa faiblesse à elle. Sans alliée, sans ami, elle aura souvent faim pendant les leçons de ski.

Et puis la discipline. La sieste au balcon, allongée transie dans le soleil glacial. L'interdiction de jurer. De parler à table. La douche, les ongles contrôlés. Le bain entier une fois la semaine, shampooinée, étrillée, séchée par les employés, hommes ou femmes, sa pudeur d'enfant bafouée.

Suprême exercice des valeurs chrétiennes, le sacrifice obligé de ses paquets cadeaux : déballés en public, leur contenu de friandises distribué aux camarades « moins gâtés ».

Ressurgissent enfin les personnages qui sévissaient dans ce digne établissement privé. Le moniteur de sport, aussi bête que ses piolets, Commandeur campé raide sur ses fixations, insultant les maladroits du stemm ou les lambines du schuss. Les pseudo-éducateurs, sans formation, leurs humeurs imprévisibles, leur humiliante indifférence. La Directrice, un sosie de Madame Mac Miche, vieille bique au nez de fouine, sa silhouette à la trique et son regard poignard.

Grâce au ciel, il y eut quelques bonheurs.

Sophie-Lumière, d'abord, la Parisienne qui partageait sa chambre. Une petite maille à la pupille cerise, effrontée et courageuse. Une souris des villes au parler pointu, qu'elle s'était dépêchée d'imiter. Sophie-la-Catholique, qui lui apprit la messe par cœur. Sainte-Sophie, qui priait chaque soir pour sa nombreuse famille, agenouillée au sépulcre de son lit défait. Elle devint son modèle, son Autre Initiatique.

Le Spectacle, ensuite, avec ses débuts fracassants dans le Théâtre. Une « Nativité en cinq tableaux vivants » pour laquelle le Home avait rameuté parents et amis, le syndic, le pasteur, la bonne moitié du village. Elle y jouait l'Ange Annonciateur. Sa tunique immaculée godait sur ses chevilles, ses ailes de papier lui pendouillaient sur les fesses, qu'importait : son rôle était central. Sans elle, pas de Jésus.

Et en effet : lors de la Grande Première, paralysée par le trac, elle rata son entrée. On dut la forcer sur les planches. Elle en perdit ses fausses plumes et sa neuve assurance. Elle s'entend encore bredouiller qu'à Bethléem « un Seigneur nous est né, pour porter tous nos péchés ». Furieux, Louis le Détesté, éducateur en chef et régisseur d'occasion, l'abreuva de ses sarcasmes et la garda sur sa corne jusqu'à la Saint-Sylvestre.

Ce soir-là, Sainte-Sophie retournée à Paris, elle s'autorisa une païenne et jouissive revanche. Au moment de s'asseoir au dîner du Réveillon, subrepticement, elle put retirer la chaise de dessous le cul de son Ennemi.

Chute, rugissement de douleur et rage du ci-devant Louis. L'assemblée entière secouée d'un formidable éclat de rire. Ces hourras, ce déchaînement, cette jubilation frénétique. Et son nom scandé dans les bravos.

Ce fut la fin de son calvaire. Son vrai Noël et sa Nativité.